

COMMUNIQUE

A la suite de plusieurs plaintes qui lui sont parvenues, l'ARCEP BENIN a diligenté des contrôles qui ont révélé que des agents mandatés par les opérateurs de réseaux mobiles procèdent à l'identification des abonnés contre paiement d'un montant allant de deux cents (200) à mille (1000) FCFA, en violation de la réglementation en vigueur.

Par la présente, l'ARCEP BENIN informe le public que conformément à l'article 4 du décret n° 2020-249 du 22 avril 2020, l'opération d'identification des abonnés aux services de communications électroniques n'induit aucune incidence financière à la charge de ces derniers.

A cet effet, L'ARCEP BENIN invite toute personne ayant connaissance de cette pratique à la dénoncer en appelant la **ligne verte 131** ou en saisissant les autorités policières les plus proches dans le but d'appréhender les auteurs et identifier les opérateurs de réseaux concernés pour des sanctions conformément à la réglementation en vigueur en République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 08 mai 2024

Le Président de l'ARCEP BENIN,



Flavien BACHABI